

OUVERTURE DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT DE MATÉRIAUX SECS ET FERREUX DE SAINT-OMER

Veillez noter que le centre de transbordement de matériaux secs et ferreux de Saint-Omer sera **ouvert à compter du mercredi 20 avril. Ce site sera ouvert les mercredis et samedis de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h pour les résidents de Carleton-sur-Mer.** Cette année, nous avons révisé la politique de facturation, qui s'établit à **15 \$ par voyage**. Une preuve d'identité devra être présentée sur place et la facturation vous sera postée à votre résidence. Il est à noter que les entreprises et les gros véhicules/remorques se verront refuser l'accès et devront se rendre directement au L.E.T. de Saint-Alphonse.

Les items suivants sont **PERMIS** à ce site :

- Objets ferreux et métalliques (gratuit)
- Branches
- Matériaux secs, tels que les résidus de rénovation objets encombrants, meubles, etc.

Les items suivants sont **INTERDITS** à ce site :

Pneus, huile et peinture, piles et batteries, télévisions, ordinateurs, composantes électroniques, ainsi que les ordures ménagères et matières recyclables des collectes régulières.

→ Récupération de téléviseurs et ordinateurs

Les télévisions, ordinateurs et autres composantes électroniques peuvent être déposés au garage municipal situé au 11, rue Comeau à Carleton.

→ Récupération de peinture et huile

La Ville de Carleton-sur-Mer maintient le service gratuit pour la récupération de peinture, d'huile et de filtres à huile usagés. Des bacs identifiés à cette fin se trouvent aux garages municipaux situés au 11, rue Comeau à Carleton et au 140, route Saint-Louis à Saint-Omer.

→ Disposition des pneus, batteries de véhicules et réservoirs de propane

Vos vieux pneus, batteries de véhicules et réservoirs de propane doivent être disposés par l'entremise des détaillants qui vendent ces produits.

→ Piles usées

Les piles usées peuvent être déposées à la réception de l'hôtel de ville.

DU NOUVEAU CONCERNANT LA POLITIQUE FAMILIALE

À l'automne dernier, la population de Carleton-sur-Mer a répondu en nombre important à un sondage afin d'aider le développement du projet de politique familiale municipale. De ce sondage, des informations très intéressantes ont ressorties, qui permettront au comité de la politique familiale de se fixer des objectifs répondant réellement aux besoins et aux demandes de la population. En voici quelques exemples :

SAVIEZ-VOUS QUE...

- 51 % des répondants fréquentent de temps en temps les infrastructures sportives de Carleton-sur-Mer et que plus de 16 % les fréquentent régulièrement;
- Le centre Léopold-Leclerc est l'infrastructure sportive la plus utilisée par la population : plus de 43 % des répondants l'utilise!
- Plus de 53 % des répondants trouvent que le nombre d'infrastructures sportives en place est suffisant;
- Ce qui ressort le plus des commentaires sur les équipements sportifs de Carleton-sur-Mer :
 - Développer le secteur Saint-Omer
 - Développer Les Arpents Verts
 - Continuer et améliorer la piste cyclable
 - Améliorer les infrastructures existantes, ex : accessibilité et confort pour bébés et personnes âgées, etc.

Les membres du comité de la politique familiale souhaitent encore une fois remercier tous les répondants du sondage pour ces précieuses informations! Nous poursuivons notre travail en vue d'en arriver, d'ici la fin de l'année, à l'adoption d'une telle politique et d'un plan d'actions qui permettront de placer la famille au cœur des préoccupations municipales.

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Ne restez pas seul devant vos difficultés visuelles, nous pouvons vous aider : écoute téléphonique, support moral et visite à domicile, accompagnement pour réclamer tous les services gratuits auxquels vous avez droit, activité d'intégration sociale, culturelle ou sportive, briser l'isolement. Tous nos services sont gratuits. Contactez Mme Lisette Poirier, directrice, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, au 418 388-2836 ou par courriel à l'adresse suivante : lisette@aphvgim.com

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 4 avril 2011, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement numéro 2011-196 intitulé : Règlement de type parapluie décrétant l'acquisition d'un véhicule-outil et un emprunt de 130 000 \$.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2011-196 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
3. Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
4. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le **20 avril 2011**, au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
5. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2011-196 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 345. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2011-196 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h le 20 avril 2011, à l'hôtel de ville au 629, boulevard Perron à Carleton.
7. Le règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

1. Toute personne qui, le 4 avril 2011, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
4. Personne morale
 - ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 avril 2011, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Et j'ai signé à Carleton-sur-Mer, le 5 avril 2011.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière
(Parution et publication Du coin de l'œil, le 8 avril 2011)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par la soussignée, directrice générale et greffière, que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa réunion ordinaire du 4 avril 2011, le règlement 2011-194 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2011-194 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 5 avril 2011.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière
(Parution et publication Du coin de l'œil, le 8 avril 2011)

AVIS PUBLIC D'UN RECOURS POSSIBLE AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE QUANT À LA CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS 2011-188, 2011-189 ET 2011-191

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité, AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la réunion régulière tenue le 4 avril 2011, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté simultanément au règlement concernant le plan d'urbanisme révisé, les règlements suivants :
 - Règlement numéro 2011-188 abrogeant le règlement 2009-151 concernant l'adoption d'un plan d'urbanisme;
 - Règlement numéro 2011-189 modifiant le règlement 2009-154 sur les dérogations mineures, le règlement 2009-156 sur le lotissement et le règlement 2009-155 sur le zonage dans le but de les rendre conformes au schéma d'aménagement;
 - Règlement numéro 2011-191 relatif aux usages conditionnels;adoptés pour fin d'uniformisation de la réglementation à la suite de la fusion de l'ancienne municipalité de Saint-Omer et de l'ancienne ville de Carleton;
2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de l'un ou l'autre de ces règlements avec le plan d'urbanisme révisé (règlement 2011-188);
3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les quarante-cinq (45) jours qui suivent la publication du présent avis, soit avant le 24 mai 2011;
4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter, elle doit donner son avis sur la conformité du règlement visé par la demande au plan d'urbanisme révisé.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 5 avril 2011.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière
(Parution et publication Du coin de l'œil, le 8 avril 2011)

AVIS PUBLIC – DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par la soussignée, directrice générale et greffière, qu'il y aura une réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le lundi 2 mai 2011, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande consiste à ajuster la dimension minimale du lot afin de le rendre conforme aux exigences du règlement de lotissement en ce qui concerne la largeur avant qui est de 22,86 mètres. Actuellement, la dimension du lot est de 16,23 mètres.

La localisation de ce terrain se situe au 169, route 132 Est à Saint-Omer sur les lots 4783940 et 3887455 du cadastre du Québec.

Au cours de cette réunion du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de cette demande de dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 5 avril 2011.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière
(Parution et publication Du coin de l'œil, le 8 avril 2011)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2011, le règlement 2011-193 décrétant des dépenses pour un montant total de 562 276 \$ et un emprunt de 560 000 \$ afin d'effectuer les réparations des infrastructures endommagées par la tempête du 6 décembre 2010.

Ledit règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 22 février 2011.

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 21 mars 2011.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2011-193 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 29 mars 2011.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière
(Parution et publication Du coin de l'œil, le 8 avril 2011)

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 seront déposés au conseil municipal lors de la réunion extraordinaire du 26 avril 2011, 20 h.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 8 avril 2011.

Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière
(Parution et publication Du coin de l'œil, le 8 avril 2011)

ORGANISME GASPÉSIEN DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER (OGPAC)

■ Un septième salon printanier des vins dans la région ■

L'Organisme gaspésien des personnes atteintes de cancer (OGPAC), en collaboration avec les SAQ Classique de Pointe-à-la-Croix, Carleton-sur-Mer, New Richmond et Bonaventure, vous propose une façon de l'appuyer. Que vous soyez fin connaisseur ou amateur de vin, nous vous invitons à venir rencontrer des experts et à déguster de nombreux vins, tels que : porto, bordeaux et produits du terroir. Cet événement, au profit de l'OGPAC, se tiendra **le jeudi 5 mai 2011 au Centre de congrès de l'Hostellerie Baie Bleue** de Carleton-sur-Mer. Les billets sont en prévente au coût de 20 \$ et de 25 \$ à l'entrée. Des coupons de dégustation supplémentaires seront vendus sur place au coût de 1 \$, en plus d'avoir de magnifiques prix de présence, gracieuseté des SAQ Classique. Cette année, une nouveauté s'ajoute : trois tirages d'une valeur de 2 500 \$ en vins, gracieuseté de la succursale SAQ Classique de Pointe-à-la-Croix. Réservez vos billets sans tarder au 418 364-3411 (SAQ) ou au 418 759-5050 (OGPAC), car les places sont limitées.

■ La massothérapie offerte aux personnes atteintes de cancer ■

Hélène Couture Bélanger, massothérapeute membre de la Fédération québécoise des massothérapeutes (FQM) depuis 2000, en collaboration avec l'Organisme gaspésien des personnes atteintes de cancer, vous invite à venir assister à une rencontre d'information sur le service de massothérapie offert aux personnes atteintes de cancer **le mercredi 27 avril à 13 h 30** à la salle de conférence du Centre d'action bénévole de Maria. Pour inscription, veuillez contacter Cindy Bujold, intervenante psychosociale de groupe à l'OGPAC, au 418 759-5050 ou sans frais au 1 888 924-5050. Bienvenue à tous!

DE L'ARGENT SONNANT POUR VENIR S'ÉTABLIR EN GASPÉSIE/ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Vous êtes un jeune diplômé de retour dans la région et à la recherche d'un premier emploi dans votre domaine? Vous êtes un étudiant qui poursuit des études à l'extérieur et qui doit réaliser des stages dans le cadre de sa formation? Vous avez l'esprit entrepreneurial? Vous êtes un employeur et vous recherchez de la main-d'œuvre qualifiée? Le programme *Gaspésie-Les Îles : Terre d'accueil des jeunes diplômés* pourrait peut-être vous donner un coup de main financier dans la réalisation de vos projets. En effet, ce programme a été conçu pour favoriser le retour et l'établissement des jeunes dans la région par le biais d'incitatifs financiers. Pour plus d'information, visitez le www.cestpayant.com

NOUVEAU REGARD

Nouveau Regard, association de parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale de la Gaspésie, vient en aide à tous ceux et celles qui se sentent concernés par la maladie mentale d'un proche. Nos locaux sont situés à New Richmond, mais nous intervenons sur l'ensemble du territoire gaspésien. Nos services sont très diversifiés : un centre de documentation avec prêt de documents (livres, dépliants, vidéos), groupe d'entraide, intervention téléphonique, des activités de sensibilisation et d'information, un journal (Le Porte-Voix) publié quatre fois par année et des conférences sur la maladie mentale, l'estime de soi ou encore la communication. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au 418 392-6414 (sans frais au 1 888 503-6414), utiliser nos services en ligne au www.nouveaugard.qc.ca ou bien venir à nos bureaux au 108, chemin Cyr à New Richmond. Il nous fera toujours plaisir de vous accueillir.

RELAIS POUR LA VIE BAIE-DES-CHALEURS 2011

Tout va pour le mieux dans l'organisation du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer 2011 dans la Baie-des-Chaleurs. Effectivement, nous approchons notre objectif de 100 équipes inscrites au relais. Nous sommes en plein recrutement pour ce qui est des bénévoles, des artistes et des commanditaires et tout va bon train, la réponse est positive. Cette année encore, le relais se tiendra à **la Pointe-Taylor de New Richmond, le 11 juin prochain**, de 19 h à 7 h. 175 porteurs d'espoir sont invités, 100 équipes sont attendues, 5 000 luminaires sont à vendre et nous voudrions bien répéter l'exploit d'amasser plus de 200 000 \$ afin de lutter contre le cancer encore cette année. Il est grand temps de s'inscrire pour former une équipe! Information : www.cancer.ca/relais et choisir l'évènement *Relais Baie-des-Chaleurs* ou téléphoner au 1 888 823-5116. Pour être bénévole : joindre Genevieve Braconnier au 418 392-2672 ou Dale Ball au 418 392-4545. Pour former une équipe : Patricia Gorret au 418 794-8152 (en soirée). Pour acheter un luminaire : Jean-Pierre Rivière au 418 392-6234. Pour s'inscrire comme porteur d'espoir : Françoise Lacroix au 418 392-7363.